

INSTITUT SAINTE THERESE D'AVILA

REGLEMENT DU COURS D'EDUCATION PHYSIQUE 2014/2015

Le cours d'éducation physique fait partie intégrante des programmes scolaires, son importance est reconnue par tous et doit idéalement se prolonger après l'école.

Même si elle y puise de nombreux moyens, l'éducation physique ne peut en rien se confondre avec les pratiques propres aux entraînements des clubs. Elle doit donner le goût à l'élève de pratiquer une activité physique en dehors de l'école.

L'élève viendra au cours d'éducation physique pour bouger, se détendre, pour préserver et/ou augmenter son capital santé et sa condition physique, pour créer un climat de convivialité au sein du groupe en faisant preuve d'autonomie et d'engagement social (fair-play, aide, respect, savoir-vivre). Nos objectifs principaux sont donc santé, dynamisme, amusement. Les différents professeurs d'éducation physique sont à votre disposition, ouverts à toute discussion à condition que la discipline et la politesse restent de rigueur.

1. Les différents endroits de cours

- Le grand gymnase polyvalent en face des bâtiments/ La salle bleue au 3^{ème} étage.
- La petite salle au rez-de-chaussée près de la salle des professeurs (fitness).
- La salle de tennis de table au sous-sol/ La cour de récréation.
- Les activités extérieures aux environs de l'école avec déplacement.
- Ravel - ligne 38

2. Tenue pour le cours

Une tenue adéquate et adaptée aux différentes activités est de rigueur. La tenue complète comprend des joggings, un short ou pantalon de training et un tee shirt. Avoir sa tenue veut donc dire avoir l'ensemble de ses affaires.

1. **Tout oubli sera sanctionné par le professeur** - 1^{ère} x : joker ...
- 2^{ème} x : 1 note + 0 pour la leçon.
- 3^{ème} x : 2 notes + 0 pour la leçon.
- 4^{ème} x : 2 notes + 0 pour la le

Au 4^{ème} oubli, la sanction sera 2h de retenue .

2. Les chaussures de sport (jogging, basket) sont obligatoires .
3. La pratique sportive en chaussettes n'est pas autorisée sauf dans la salle bleue où elles sont obligatoires. Si l'élève fait cours en chaussette dans le hall omnisport, il ne sera pas couvert en cas d'accident .
4. Les bijoux devront être enlevés avant d'entrer dans la salle (danger pour les autres, pour vous, pour eux.5. Les chewing-gums, boissons, nourriture ne sont pas acceptés dans les salles.
5. Aucun matériel multimédia n'est autorisé dans les salles durant le cours. Caisse à disposition ou donner au professeur. Ipad et mp3 sont, à l'appréciation du professeur, autorisés lors des activités de course.

3. Certificat médical et présence.

1. L'élève ayant un certificat médical ou une dispense quelconque se doit d'être présent au cours. Il sera amené à participer d'une manière ou d'une autre (arbitrage, aide, travail écrit.....)
2. La durée du certificat ne pourra en aucun cas dépasser 3 mois. Il devra être présenté dans la semaine de l'incapacité.
3. Certificat médical ne signifie pas toujours interdiction totale de faire du sport. (Une entorse du petit doigt ne vous empêche pas de courir) Le CM devra donc être circonstancié.
4. L'élève ayant un CM ou une excuse valable de dispense devra se présenter spontanément au professeur dès le début du cours, et ne restera pas dans le vestiaire durant l'habillage. Si ce point n'est pas respecté l'élève recevra une note ou un 0.
5. Les mots d'excuse ne sont valables qu'indiqués dans le journal de classe le jour du cours exceptionnellement l'appréciation du professeur. Si le problème doit perdurer, un CM sera exigé par la suite.

4. Vestiaires et douches

Un délai de 5 minutes est accordé aux élèves pour le passage aux vestiaires en début et en fin de cours. Dès que l'élève est prêt, il doit se présenter dans la salle. Les douches sont accessibles uniquement dans la grande salle, 10 minutes sont accordées pour la douche et l'habillage. Si ces délais ne sont pas respectés ... retard dans la salle ou au cours suivant , l'élève sera sanctionné et l'accès aux douches retiré !

Les vestiaires ne sont pas surveillés, veillez à ne pas prendre des objets de valeur ou de grosse somme d'argent quand vous avez cours. **Les vols ne sont pas couverts par l'école.**

En fin de cours les élèves attendront la sonnerie pour quitter le gymnase.

5. Matériel sportif et salles

Le respect du matériel et des locaux doit être de mise. Tout acte de détérioration sera sanctionné, il est bien plus agréable pour tous de travailler dans des conditions optimales.

6. Activités extérieures

Certaines activités pourront parfois être organisées en dehors de l'institut (patinoire, escalade, squash, tennis, fitness,.....) moyennant une participation financière de l'élève. Vous en serez avertis dans le journal de classe. Pour les élèves de 5èmes, une journée sportive est prévue mi-octobre. Le coût de cette activité sera facturé via la facture globale de l'institut.

LES OBJECTIFS DES COURS ET CONTENUS

Les objectifs seront articulés autour de 4 axes : SANTE-SECURITE-EXPRESSION-EDUCATION SPORTIVE

En s'impliquant dans les différentes activités proposées autour de ces 4 axes de travail, l'élève développera des compétences. Celles-ci sont organisées en 3 champs disciplinaires

-CHAMP DE LA CONDITION PHYSIQUE : Développement et travail des capacités de l'endurance, de la souplesse, de la force, de la vélocité, de la puissance. Une évaluation certificative portera sur l'endurance spécifique (course à pieds), sur le 100m ainsi que le saut en hauteur. **Dans le cycle endurance l'élève ne sera évalué que si il a participé à 50% des séances préparatoires, et à l'exception d'un certificat médical, il ne pourra présenter son évaluation certificative pour laquelle il aura 0.** Cela vaut d'une manière générale pour les autres évaluations certificatives mais est laissé à l'appréciation du professeur.

CHAMP DES HABILITES GESTUELLES ET MOTRICES : Ce champ comprend tous les grands mouvements fondamentaux de déplacement et les techniques de base des différentes disciplines. Des évaluations certificatives sont prévues dans au moins un sport collectif, un sport de raquette et un sport de parquet ou le rythme intervient.

-CHAMP DE LA COOPERATION SOCIO-MOTRICE : Toutes les compétences relationnelles comme :

- Valoriser et respecter ses partenaires, agir avec fair-play

-Le respect des règles, des condisciples et du professeur

- Le savoir-vivre (vocabulaire, politesse, sens du service)

L'évaluation tiendra compte du comportement social lors de chaque cours, du travail collectif ainsi que de la compréhension des règles dans les activités à caractère collectif.

LE cours d'éducation physique impose à chaque élève qu'il soit actif donc productif physiquement. Une participation active accompagnée de motivation est essentielle dans ce type de cours, c'est pour cela **que les professeurs évalueront en permanence le travail journalier (avoir ses affaires, produire un engagement physique suffisant et de qualité, être respectueux dans son comportement).** Cette évaluation sera formative (30% sur le total de l'année), et sera calculée comme suit : **75% pour le travail journalier + 25% si test dans la discipline, voire 100% pour le travail journalier si pas de test.**

Pour les évaluations certificatives (30% à Noël et 70% en juin), le test réalisé comptera pour 75% et 25% porteront sur le travail journalier fourni lors des compétences évaluées.

BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ELEVE

DOCUMENT A COLLER DANS LE JOURNAL DE CLASSE